

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix- Travail-Patrie**

-----  
**MINISTERE DES FORETS**  
**ET DE LA FAUNE**

-----

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace-Work-Fatherland**

-----  
**MINISTRY OF FORESTRY**  
**AND WILDLIFE**

-----

**FORESTERIE**  
**LES POTENTIALITES ET OPPORTUNITES**  
**D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR FORESTIER**

**Par : Pr ELVIS NGOLLE NGOLLE**  
**MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE**

**Messieurs les Ministres,  
Honorables Députés à l'Assemblée Nationale,  
Mesdames et Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique,  
Honorables Invités  
Mesdames et Messieurs,**

C'est pour moi un réel plaisir de prendre la parole devant vous ce jour dans le cadre du Forum sur l'Investissement au Cameroun, pour présenter les opportunités d'investissement dans le secteur Forestier.

Permettez-moi de remercier au préalable les organisateurs de ce forum qui ont bien voulu associer mon département ministériel dans cette réflexion.

**Mesdames et Messieurs,**

La loi de 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche qui est une émanation de la politique forestière de 1993 consacre un cadre politique et stratégique qui s'articule autour des axes suivants :

- (i) la gestion durable des ressources forestières : l'exploitation durable et soutenue des forêts de production dans le cadre de plans d'aménagement ;
- (ii) la gestion participative : la concertation avec la société civile et le secteur privé, la responsabilisation des populations rurales et le dialogue permanent avec la communauté internationale ;
- (iii) la conservation de la biodiversité avec la mise en place d'un réseau national d'aires protégées ;
- (iv) le renforcement du secteur privé dans les fonctions de production ;

Tous ces axes vise à terme la contribution du secteur forestier à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté.

Mon intervention se fera suivant deux volets, un bref aperçu du secteur forestier actuel avant de vous présenter les opportunités d'investissement dans ce secteur.

## I- BREF APERCU DU SECTEUR FORESTIER

Le Cameroun abrite un potentiel de ressources forestières et fauniques dont l'exploitation génère à l'économie nationale de substantielles devises, dans ce sens, il a mis un accent particulier dans le développement des initiatives de renforcement des activités de gestion durable de ses richesses naturelles.

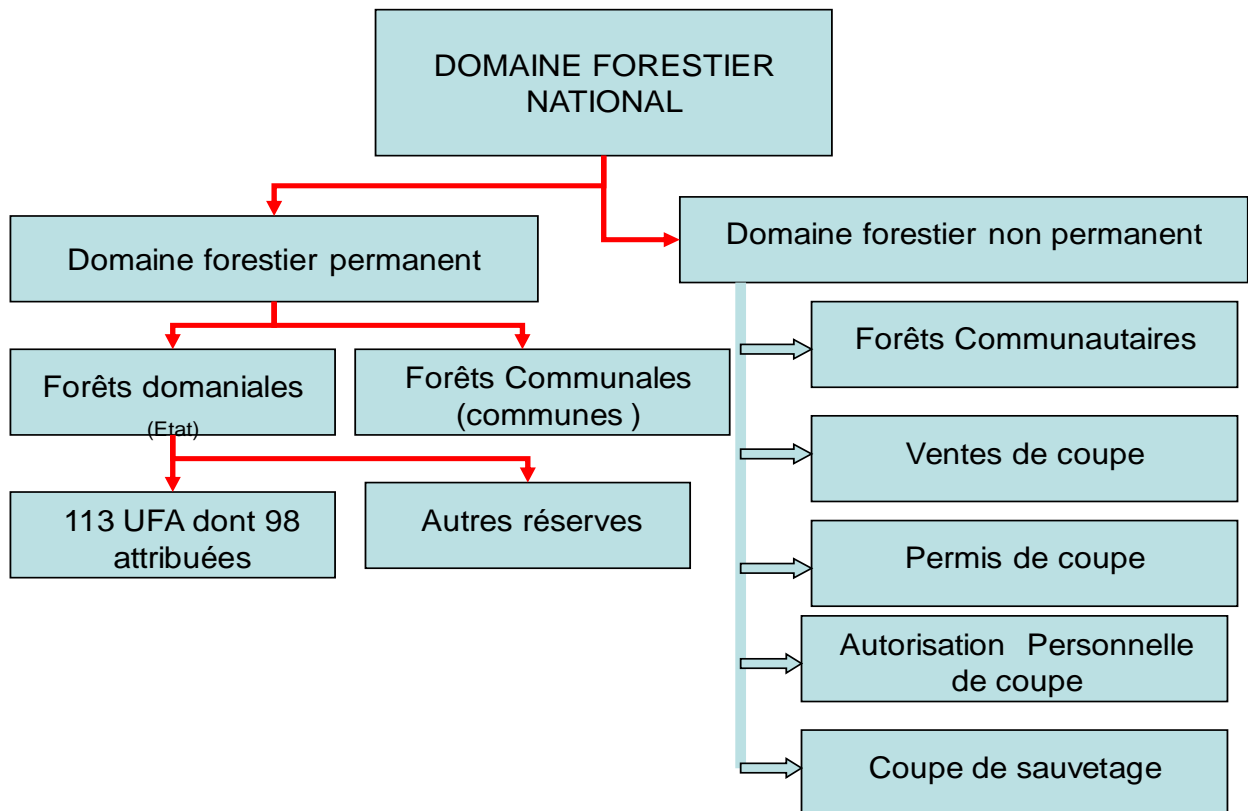
Les inventaires donnent une information des ressources forestières du pays. Ainsi, le domaine forestier camerounais est évalué à environ **22 000 000 hectares dont 17,5 millions exploitables.**

Le potentiel floristique est riche et diversifié. Il est composé de plus de 300 espèces d'arbres commercialisables dont **une soixantaine seulement est exploitée actuellement.**

Sur la base des résultats d'un inventaire forestier national , un plan d'affectation des terres du Cameroun méridional (plan de zonage) couvrant 14 011 065 hectares a été élaboré et rendu exécutoire par le décret n° 95/466/PM du 18 décembre 1995 instituant un cadre indicatif d'utilisation des terres en zone forestière méridionale.

La loi de 1994 a de ce fait divisé le domaine forestier en deux :

- Le domaine forestier permanent avec une superficie d'environ 12 millions d'ha affecté à la production du bois d'œuvre et de la conservation;
- Le domaine forestier non permanent ou domaine à vocations multiples pour environ 8,5 millions d'ha. C'est le domaine où se développent toutes les activités de production agropastorale en milieu rural.



- Pour ce qui est du domaine Permanent, 113 Unités Forestières d'aménagements ont été identifiés pour une superficie de 7 574 280 ha dont 98 Unités Forestières d'Aménagement déjà attribuées, 68 disposent de plans d'aménagements approuvés, soit une superficie de 4 905 367 ha et le processus d'aménagement se poursuit pour 45 autres pour une superficie de 2668913 ha ;
- 6 Forêts communales sont classées et 18 autres sont en cours de classement
- Pour ce qui est du domaine non permanent, Au niveau des forêts Communautaires : sur 404 demandes introduites par les communautés, nous avons 336 réservations dont 178 ont eu des Plan Simples de Gestion approuvés et 147 conventions signées pour une superficie de 636.752 ha. Il est important de relever que les ressources issus de l'exploitation des ces forêts communautaires appartiennent entièrement aux populations riveraines ;
- 19 ventes de coupe ont été en activité cette année ;

## SECTEUR TRANSFORMATION ET INDUSTRIE DU BOIS

Le secteur de la transformation de bois au Cameroun se subdivise en deux maillons principaux :

- La première transformation et
- La deuxième et troisième transformation.

La première transformation est conduite par trois types d'entreprises différentes à savoir :

- Les scieries artisanales utilisant des tronçonneuses dont le rendement est inférieur à 30 % et opérant généralement dans le secteur informel.
- Les scieries artisanales utilisant des scies mobiles appartenant aux exploitants forestiers agréés et dont le rendement est estimé à 30 %, elles ont l'avantage de ne pas détruire la forêt avec les routes et les systèmes de débardage.
- Les usines utilisant les scies fixes dont le rendement est estimé à 35 % et le sciage de qualité supérieur.

La deuxième et la troisième transformation donnent lieu à des produits finis destinés au marché national et sous régional, il s'agit notamment des sciages redimensionnés (parquets balustres etc ...), meubles et objets en bois.

En général le secteur de la transformation est constitué d'une centaine d'opérateurs essentiellement actifs dans l'industrie de la première transformation. La quasi-totalité des produits de cette industrie est tournée vers le marché international. Pour cette raison le secteur de la production a été le premier à subir les effets de la crise financière internationale.

Nous avons :

- 294 Unités de Transformation enregistrées ;
- 132 Exportateurs de bois.

A regard des données statistiques, pour ce qui est des grumes, le volume **moyen des exportations est de 227600 m3 soit 10 % de la production totale annuelle qui est de 2 300 000 m3.**

**Pour ce qui est des débités le volume moyen des exportations est de 657 000 m3 pour l'année 2008 et de 1600 m3 pour les produits spéciaux.**

**Globalement, le secteur forestier emploie près de 170 000 personnes avec 20 000 d'emplois directs et engrange dans sa totalité un chiffre d'affaires de près de 500 milliards de Francs CFA.**

**Le pourcentage des agrées à la profession d'exploitants forestiers est de 55 % pour les nationaux et de 45 % pour les expatriés.**

## **SECTEUR FAUNE ET AIRES PROTEGEES**

Pour ce qui est des ressources fauniques, l'on retrouve au Cameroun :

- 409 espèces de mammifères ;
- 183 espèces de reptiles ;
- 849 espèces d'oiseaux ;
- 190 espèces d'amphibiens ;
- 39 espèces de papillons ;

Le Cameroun a mis beaucoup d'accent dans le secteur de la conservation de la faune, pour cela, la couverture nationale des aires protégées de faune est alors évaluée aujourd'hui à 18,08% avec près de 3 523 109 ha répartis ainsi qu'il suit :

- 15 parcs nationaux ;
- 06 réserves de faune ;
- 04 sanctuaires ;
- 03 jardins zoologiques ;
- 68 Zones d'intérêt cynégétique dont 46 affermées aux guides de chasse et 22 aux populations riveraines.

Ces zones de chasse contribuent pour près de 500 000 000 FCFA à l'économie nationale en termes de taxes directes.

Voilà Mesdames et messieurs un bref aperçu du secteur forestier. Pour revenir aux opportunités d'investissement dans ce secteur qui est

l'objet de notre rencontre aujourd'hui, je dirai que la loi forestière adoptée en 1994 ouvre le secteur forestier et faunique vers l'investissement :

## ***FORET***

Dans le domaine de la forêt, il y a des opportunités d'investissement dans l'attribution de 15 Unités Forestières d'Aménagement restantes pour une superficie d'environ 1 million d'ha. Les avis d'appels d'offres seront lancés dans les prochains jours.

Afin de répondre aux exigences de transparence au niveau national et de témoigner au niveau international des efforts accomplis par le Gouvernement en matière de bonne gouvernance, la stratégie de planification d'attribution des titres a été introduite en même temps que les nouvelles procédures qui prévoient des critères d'attribution des titres d'exploitation forestière par un système d'appel à concurrence et l'implication à chaque étape d'un observateur indépendant comme garant du respect de nouvelles règles du jeu.

Des opportunités d'investissements sont envisageables dans les contrats avec les collectivités décentralisées qui détiennent des forêts communales. Pour cela des investisseurs peuvent entrer en contrat avec des maires qui disposent des forêts communales. Aujourd'hui au Cameroun, il existe 6 forêts communales qui ont déjà des décrets de classements et 18 autres projets sont en cours d'achèvement.

Dans le domaine forestier non permanent, 54 Ventes de coupes sont aussi en cours d'attribution pour une superficie d'environ 150 000 ha et représente d'énormes potentialités d'investissement.

Des possibilités d'investissement existent aussi dans le cadre de la récupération des bois dans la zone du futur barrage de Lom Pangar où 30 parcelles ont été identifiées pour une superficie d'environ 60 000 ha.

Des opportunités d'investissements sont aussi envisageables dans les Forêts communautaires, les projets de développement où l'enlèvement du bois est possible.

Le code forestier permet l'investissement sous forme de contrat de partenariat avec les sociétés existantes détentrices des titres d'exploitations.

**La production annuelle de nos forêts tourne aujourd'hui autour de 2 300 000 m3 de bois et cette production ne concerne que 60 essences sur les 300 espèces identifiées plus haut, des possibilités d'investissement existent** dans la promotion des bois pour augmenter le nombre d'essences à exploiter.

Le secteur des produits forestiers non ligneux demande également des investissements, particulièrement pour ce qui est des plantes médicinales pour la simple raison que des produits comme les écorces du ***Punus africana*** et du ***Yohimbé*** dont les matières actives rentrent dans l'élaboration des médicaments utiles aux soins de la prostate et sont essentiellement exportés sous forme brute. Les industries pharmaceutiques sont ici interpellées pour mettre en valeur ces richesses.

Les opportunités existent aussi dans le développement des produits spéciaux tels que l'ébène, le rotin etc...

## **TRANSFORMATION ET INDUSTRIE DU BOIS**

L'analyse des exportations montre également que la production nationale en grumes et en produits de la première transformation est fortement dépendante du marché international. A ce jour il n'existe pas une véritable industrie de la seconde et de la troisième transformation à l'exception de la production des contreplaqués et des parquets par quelques opérateurs.

Le volume des bois débités exportés indique clairement que le secteur bois comporte un potentiel très important en matière d'investissement, de création d'emplois, de richesses.

L'exportation en grumes est interdite par la loi mais certaines essences de deuxième catégorie s'exporte encore sous forme de grumes pour cause de promotion. Malgré toute la volonté du gouvernement camerounais, la transformation du bois à hauteur de 100 % ne s'arrête qu'au niveau de la première transformation autour de 80 %, des possibilités d'investissement peuvent être envisagé dans :

- dans le développement des usines de deuxième et troisième transformation pour arriver aux produits finis ;
- les contrats de partenariats avec les détenteurs des Unités de transformations ;

Pour encourager les investissements dans ce secteur, le Gouvernement a entrepris des mesures allant dans le sens de faciliter une transformation plus poussée de bois. Il s'agit notamment :

- du transfert de la taxe entrée usine vers un droit de sortie pour tous les bois destinés à la deuxième et à la troisième transformation ;
- la réduction de la RFA de moitié ;
- la révision à la baisse de la mercuriale ;
- l'exonération des taxes sur les machines servant à la deuxième et à la troisième transformation.

### **SECTEUR FAUNIQUE**

Dans le secteur de la faune et des aires protégées, il existe d'énormes possibilités d'investissement dans le secteur de :

- l'exploitation de la faune dans les zones d'intérêt cynégétiques et zones d'intérêt cynégétiques à gestion communautaire;
- l'aménagement des aires protégées sous forme de guide touristiques ;
- l'aménagement des sites touristiques ;
- l'aménagement des structures hôtelières autour des parcs nationaux pour les touristes ;
- la construction des pistes dans les aires protégées ;
- l'aménagement des mares d'eau pour le tourisme de vision ;

### **CONCLUSION.**

Le secteur Forestier et faunique regorge de nombreuses potentialités et de nombreuses possibilités d'investissement notamment dans :

- l'exploitation forestière ;
- la transformation du bois et particulièrement dans les secteurs de la deuxième et de la troisième transformation ;

- le conditionnement et de finition du bois ;
- la valorisation des produits forestiers spéciaux ;
- le domaine de la valorisation des produits forestiers non ligneux avec un développement certain de la filière pharmaceutique ;
- l'aménagement des aires protégées en vue du développement des infrastructures touristiques.

Le Cameroun est engagé totalement dans la gestion durable et transparente de ces ressources forestières qui garantit la pérennisation des fonctions écologiques, économiques, culturelles et sociales. Nous osons croire à cet égard que le Cameroun ; Afrique en miniature offre, d'immenses opportunités pour accueillir les financements dans le domaine forestier.